



HAL
open science

Ecrire l'histoire politique du temps présent. La Réunion et Madagascar (1946-1963)

Yvan Combeau

► **To cite this version:**

Yvan Combeau. Ecrire l'histoire politique du temps présent. La Réunion et Madagascar (1946-1963). *Revue historique de l'océan Indien*, 2008, Autour de l'histoire de La Réunion : recherches, enseignement, 04, pp.109-120. hal-03412374

HAL Id: hal-03412374

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03412374>

Submitted on 3 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ecrire l'histoire politique du temps présent. La Réunion et Madagascar (1946-1963)

Yvan Combeau
CRESOI – EA 12
Université de La Réunion

Dans l'après Seconde Guerre mondiale, deux dates peuvent être mises en exergue pour cerner les orientations de la politique coloniale française.

En 1944, à l'invitation du général de Gaulle, les gouverneurs des possessions françaises de l'Afrique et de Madagascar se réunissent à Brazzaville. Dans un contexte où se conjuguent l'esprit de la Charte de l'Atlantique et les prétentions des USA, le souffle de la thématique du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes peut apparaître comme assez puissant pour balayer le colonialisme. La conférence de Brazzaville ne fait que redessiner les droits des populations de l'outre-mer français et préparer une nouvelle « communauté de destin ».

Dans le prolongement de cette initiative internationale, l'Assemblée Constituante fait émerger le concept d'Union Française. L'expression (Union Française) apparaît en 1945 et s'inscrit définitivement dans le texte de la Constitution de 1946 : « La France forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion ».

L'Union Française devient le titre VIII de la Constitution avec plus de vingt articles (art 60 à 82). Elle est formée, d'une part, « de la République française qui comprend la France métropolitaine, les départements et territoires d'outre-mer, d'autre part des territoires et Etats associés ».

Les nouvelles orientations de la politique coloniale française semblent ouvrir une voie de transition afin « de conduire les peuples dont elle avait pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ». Cette lecture assimilatrice est confortée par l'ensemble des décisions visant à l'extension de la citoyenneté française à tous les ressortissants de l'Union et la suppression de l'indigénat et du travail forcé. À Madagascar, cette nouvelle donne s'exprime en partie avec la suppression de l'indigénat (décrets des 22 décembre 1945 et 20 février 1946). Le décret du 30 avril 1946 établit l'égalité de tous devant la loi de la République.

L'organisation coloniale française maintenait pourtant un centre fort (Exécutif parlementaire métropolitain) avec en périphérie un Haut Conseil et une Assemblée de l'Union Française, qui demeurent des organes consultatifs. De fait, deux types de citoyens (et donc deux collèges électoraux) coexistent dans l'ensemble de l'Union : ceux qui étaient rattachés au statut de la métropole et ceux qui s'exprimaient dans le cadre du statut local (colonial).

Dans l'outre-mer français, La Réunion et Madagascar se placent dans deux ensembles bien distincts. Leur itinéraire illustre la mosaïque de situations (et de statuts) qui caractérise la période de l'Union Française.

- La Réunion, vieille colonie, intègre la République au sein du groupe des DOM.
- Madagascar s'insère dans le groupe des Territoires d'Outre-Mer.

Dès le mois de mars 1946, les deux voies historiques se sont dessinées encore plus fortement. Par la loi du 19 mars, la départementalisation, forme de décolonisation, inscrit l'île comme un 87^e département au sein de la République française. Le texte est voté à l'unanimité des députés constituants. Dans le même hémicycle, le 21 mars, les députés malgaches Raseta et Ravoahangy déposent une autre proposition de loi, qui, en deux articles, cherche à rompre avec un demi-siècle de colonisation.

Article 1 : La loi du 6 août 1896 est abrogée.

Article 2 : Madagascar est un Etat libre, ayant son gouvernement, son Parlement, son armée, ses finances au sein de l'Union Française.

Sans réel débat, le texte est écarté par le gouvernement. La France ne veut pas entendre cette demande de renaissance politique expression du nationalisme malgache. Lors des élections, Le M.D.R.M. (Mouvement Démocratique de la Rénovation Malgache) remporte pourtant un évident succès de popularité. Dès le premier tour, dans les trois circonscriptions, le second collègue lui donne trois sièges (Rabemananjara, Raseta, Ravoahangy). Madagascar vient d'adresser un signe fort à la métropole. Plus que jamais, les revendications d'indépendance sont à l'ordre du jour pour une large majorité de Malgaches.

1. Le bilan d'une décennie (1946-1956)

La colonie colonisatrice entre dans la République. Mais cette départementalisation n'est qu'un geste et en rien l'affirmation d'une volonté politique. En fait, La Réunion passe du statut de colonie à celui de département abandonné. Signe de ce décalage entre le vote unanime de l'Assemblée et l'absence de volonté politique pour mener ce projet de départementalisation, le préfet remplace André Capagorry en 1947. Le retard des nominations n'est encore qu'un faible indicateur des retards structurels qui s'accroissent. Paradoxe supplémentaire de la politique coloniale française : La Réunion présentée comme la voix de la France dans cette aire de l'océan Indien demeure une île sous-développée. Le constat d'Edmond Maestri est juste :

« La départementalisation soustrayait en tout cas La Réunion à un empire dont la décomposition était commencée, en Indochine, en Algérie, même à Madagascar avec les « événements » sanglants de 1947. La départementalisation peut, ainsi, dans l'optique qui est la nôtre, être interprétée comme une revalorisation de l'insularité : une revalorisation des Vieilles Colonies »¹.

¹ E. Maestri, 1946. *La Réunion département. Regards sur La Réunion contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1999, 638 p., p. 84.

Mais les années de la Quatrième république s'étudient surtout comme une période de désintérêt, de recul devant les engagements de la Constituante. La Réunion reste un département oublié, un angle mort de la politique coloniale de la France.

Le colonisateur privilégie son investissement (politique, économique, militaire) dans la Grande Ile. Madagascar continue d'être présentée comme le joyau français de ce sud-ouest de l'océan Indien. Son territoire, son immensité, les richesses de son sol... sont autant d'atouts que les administrateurs et les ministres ne cessent de louer. Relisons les phrases finales du livre de Pierre Launois, elles expriment encore cette ambition française quelques jours avant l'insurrection malgache :

« L'avenir de la Grande Ile est entre nos mains, ses peuples attendent de nous que nous leur fassions leur place, que nous les élevions et les rendions heureux dans leurs vallées douces et paisibles. À nous de conserver à ce pays la paix que nous lui avons donnée et de favoriser un épanouissement que méritent trois cents ans d'efforts français »².

Dans ce sud-ouest de l'océan Indien, la France coloniale privilégie Madagascar au potentiel humain et économique exceptionnel. L'Ile Rouge occulte le département de La Réunion. Dans le DOM, la déception cède la place aux espoirs des lois de mars 1946. À l'aune des espérances, le mécontentement se développe chez les Réunionnais, qui ne ressentent pas les effets bénéfiques promis. La départementalisation se fait attendre.

Le voyage de François Mitterrand en 1951 traduit ce choix gouvernemental. En janvier 1951, le ministre de l'Outre-mer consacre l'essentiel de sa visite dans le sud-ouest de l'océan Indien à traverser Madagascar. Il ne fait qu'un très court aller-retour de moins d'une journée entre Tananarive et Saint-Denis de La Réunion. Juste le temps d'une rencontre avec le député UDSR Raphaël Babet. Le département français est éclipsé par l'objectif colonial français : reprendre la colonisation française après les insurrections de 1947.

Dans l'est de Madagascar, la révolte éclate dans la nuit du 29 au 30 mars 1947³. Elle se développe vers les Hautes Terres. Pendant près de dix-huit mois, les affrontements opposent durement les mouvements insurrectionnels et les forces militaires françaises. Dans le conflit qui oppose la France au mouvement indépendantiste, La Réunion est convoquée comme auxiliaire de la puissance militaire française. Le discours national contient en germe la mobilisation d'une partie de la population réunionnaise en faveur de l'armée française à Madagascar. Cette opposition anti-indépendantiste se traduit à la fin de l'année 1947 par une campagne de soutien aux soldats réunionnais mobilisés. Le Comité du Colis de Noël appuie « Nos volontaires et nos jeunes soldats sont partis nombreux à Madagascar, ils aident à la pacification de la Colonie... ».

² Pierre Launois, *Madagascar, Hier et Aujourd'hui*, Editions Alsatia, Paris, 1947, p. 259.

³ Nous ne développons pas ici les interprétations de l'insurrection de 1947, nous renvoyons aux ouvrages de Jacques Tronchon. Voir aussi l'article de L. Rabearimanana (« Les Malgaches et la vie politique durant la décolonisation : Indépendance et divisions ») in Y. Combeau (dir.) *La Réunion-Madagascar (1942-1972)*.

Après le temps des soulèvements, l'histoire coloniale française entre dans une phase de répression tant sur le terrain des combats militaires que dans les tribunaux. Les actes de la justice française visent à décapiter le mouvement nationaliste. Les parlementaires malgaches et le M.D.R.M. sont les principaux accusés. L'immunité des élus est levée. À partir du mois de Juillet 1948, pendant deux mois, ils sont jugés à Tananarive. Les députés Raseta et Ravoahangy sont condamnés à mort. Jacques Rabemananjara est condamné aux travaux forcés. Le M.D.R.M. est dissous.

« Une répression implacable menée par les autorités dans tout le pays, une répression demandée à cor et à cri par les colons aussi, une répression dont l'exemple vient d'en haut car le haut-commissaire de Coppet ne voit d'autre recours pour sauver la situation du régime colonial qu'il croit fortement menacé »⁴.

Désormais, toute la volonté coloniale française vise à combattre les forces du nationalisme malgache. En 1956, lorsque le Haut Commissariat français dresse un bilan de la décennie passée, il se doit de soustraire ces deux années de rupture :

« Pour Madagascar, ces dix années se réduisent à moins de huit si l'on songe aux douloureux événements de 1947-1948 qui marquèrent non seulement un arrêt, mais même une régression dans le développement économique et social »⁵ ;

« La moitié de cette décennie a été essentiellement consacrée à restaurer une économie profondément délabrée par plus de cinq années d'isolement, puis à réparer les destructions et les pertes dues à dix-huit mois de troubles »⁶.

Si l'insurrection de 1947 a ralenti les progrès économiques envisagés par la France, la répression coloniale n'a fait que freiner la force du mouvement nationaliste. La colonisation française tente de maintenir un statu quo et de reprendre son autorité sur l'ensemble du territoire. La politique d'assimilation subsiste comme le principe directeur du Haut Commissariat⁷.

C'est dans ce contexte (entre un département oublié et une colonie en panne) que prend naissance l'expérience réunionnaise de la Sakay. Une fois encore, les deux îles se retrouvent dans l'histoire coloniale française. Face à l'important développement démographique de La Réunion, alors que se fait attendre une véritable départementalisation, le gouvernement envisage d'organiser la voie d'une émigration vers la Grande Ile. Dans les premières années de la décennie Cinquante, le député Raphaël Babet se veut l'initiateur du projet d'implantation de familles réunionnaises dans la région de la Sakay⁸. Des concessions de terrains, situés à 250 kilomètres à l'ouest de Tananarive, doivent accueillir les émigrants réunionnais et leur permettre de prendre la direction d'un vaste secteur agricole. François Mitterrand, lors de sa courte visite de janvier 1951, rappelle les liens historiques entre les deux îles françaises. Cette nouvelle

⁴ L. Rabearimanana, « Politique coloniale et nationalisme à Madagascar au lendemain de l'insurrection de 1947 », *Revue d'histoire d'outre-mer*, Paris, 1986, n° 271, p. 169.

⁵ *Madagascar 1946-1956*, Plaquette éditée par les services du Haut Commissariat de la République française à Madagascar, Imprimerie officielle, 1956, p. 5.

⁶ *Ibid.*, p. 89.

⁷ En 1948, le Haut commissariat est dirigé par De Chevigné.

⁸ Sur l'ensemble du dossier de la Sakay, nous renvoyons à la communication de Joël de Palmas, « La Sakay, espoir d'un déséquilibre social pour La Réunion du milieu du XX^e siècle », in E. Maestri (dir.), 1946, *La Réunion département, op. cit.*

colonisation réunionnaise reçoit l'appui du Bureau d'Etudes pour le Développement de la Production Agricole (BDPA créé en 1950). L'expérience de la Sakay se prolongera jusqu'en 1979 !

Sous les présidences du conseil de René Pleven à Edgar Faure (1950-1955), la question du devenir institutionnel de Madagascar se rattache plus que jamais à la situation internationale des colonies françaises. Les majorités gouvernementales sont confrontées à la guerre d'Indochine, puis en Algérie. La chute de Dien-Bien-Phu (mai 1954), qui conduit aux accords de Genève (signés par Pierre Mendès-France le 20 juillet 1954) et le déclenchement de l'insurrection nationale algérienne (novembre 1954) résonnent dans toute l'Union Française. Autant dire que le discours officiel du Haut Commissariat français à Madagascar masque malaisément la redistribution internationale. Dans cette phase de décolonisation, les autorités françaises tentent de maintenir le projet initial et de s'inscrire dans le prolongement de l'ambition « gallieniste ». Le souffle de la colonisation ne doit pas s'apaiser. Les formules ne manquent pas pour chercher à galvaniser les esprits. Sous la direction de Robert Bargues, le Haut commissariat fait paraître un ouvrage de 186 photographies dont l'unique objet est de souligner l'œuvre accomplie, les bienfaits de l'organisation décentralisée du pays et sa modernisation. Madagascar reste ainsi sur le papier la Grande Ile imprégnée « d'une tradition de sagesse, de bon sens et d'esprit » de la France australe⁹.

Pourtant, la digue des mots semble bien vulnérable devant la force du mouvement de décolonisation. En ce milieu de la décennie Cinquante, l'emphase coloniale apparaît en décalage avec le contexte international. Ne prend-on pas la mesure de cette distance à la lecture du texte rédigé par Eugène David-Bernard pour célébrer en 1950 le 65^e anniversaire du traité de 1885 première ébauche du protectorat de la France sur Madagascar en 1896 ?

« *L'île Rouge* disparaîtra pour toujours du vocabulaire qui la remplacera par une dénomination nationale, celle dont Pronis l'avait autrefois baptisée : la France Australe, chef-lieu Tananarive, grand département français, dans lequel tous les citoyens gardant chacun les particularités de leur petit terroir d'origine se sentiront fiers de leur Histoire commune et de la place privilégiée qu'ils occuperont dans La Plus grande France »¹⁰.

2. La double césure de 1956

La décision du gouvernement français d'avancer les élections législatives vient accélérer les évolutions internes dans les deux îles.

À La Réunion, lors des élections législatives de janvier 1956, deux députés communistes (Raymond Mondon, Paul Vergès) sont élus. Ces scrutins révèlent au gouvernement de Guy Mollet le mécontentement croissant de la population. La situation du département s'est aggravée. Les promesses de 1946 se sont transformées en bulletins de vote de la colère. Dans le contexte de décolonisation, la Présidence du Conseil fait le choix d'envoyer un nouveau préfet. Jean Perreau-Pradier sera pendant

⁹ G. Saron, *Madagascar et les Comores*, Paul Hartmann Editeur, 1953.

¹⁰ *Madagascar*, Cahiers Charles de Foucauld, 1950, p. 167. L'auteur est un ancien membre de la Colonne expéditionnaire de 1895.

six années (1956-1963) le chef d'orchestre d'une campagne résolument hostile au parti communiste.

À Madagascar, ces consultations de janvier 1956 voient l'élection de Philibert Tsiranana. Fondateur du P.S.D. (Parti Social Démocrate), il se place au centre du renouveau politique malgache. En juin 1956 (alors que La Réunion découvre son nouveau préfet), l'île Rouge s'engage avec la loi-cadre (Gaston Defferre) dans un nouveau cycle de son histoire.

Soulignons ici, une fois encore, la paradoxale politique de l'outre-mer français. Madagascar, la colonie, prend le chemin de l'émancipation. La Réunion, département depuis dix années, retrouve avec Jean Perreau-Pradier un véritable gouverneur. Ces douze années de la Quatrième République sont un grand rendez-vous manqué. La Réunion ne semble pas sortir de sa situation coloniale. En 1958, elle n'a toujours pas pris les habits d'un véritable département français. Certes des progrès sont perceptibles, ainsi les succès de la lutte contre le paludisme. Mais en août 1957, le ministre de l'intérieur, Gilbert Jules, se déclare « profondément ému par l'état de misère dans lequel vit la majorité de la population ». De multiples indices marquent les retards de la société réunionnaise en comparaison de la moyenne nationale (déséquilibre de l'alimentation de la population, 40 % des jeunes appelés sont réformés pour déficience physique, le nombre de tuberculeux, l'importance de l'analphabétisme, le dénuement des planteurs, le manque de logements...). La Réunion demeure un « angle mort » des politiques françaises pour l'outre-mer. Les nombreuses visites des ministres (François Mitterrand, André Morice, Pierre Montel, Henri Caillavet, Roger Duveau) dans le département ne sont souvent d'ailleurs que de courts prolongements de voyages centrés sur Madagascar : la grande île éclipse encore La Réunion. La voie singulière de l'île dans le sud-ouest de l'océan Indien n'est toujours pas prise en compte. Et les paroles du général de Gaulle lors de son voyage de 1953 constituent-elles un propos convenu ou une vision du rôle du département dans cette partie du monde ?

« Vous voici tous rassemblés sur cette parcelle de la terre de France, et tous vibrant d'un même amour, celui de la France. Votre île est une terre émouvante, à cause de son passé, à cause de son présent, mais surtout maintenant à cause de sa situation géographique »¹¹.

3. 1958-1962 : La politique gaullienne

La IV^e République ne résiste pas aux chocs de la guerre d'Algérie¹². Sa politique coloniale explique en partie sa chute. L'arrivée du général de Gaulle s'accompagne d'une rupture fondamentale dans la politique française. Un évident changement

¹¹ Discours du général de Gaulle le 7 octobre 1953 à Saint-Denis.

¹² Sur le contexte national et international de cette période, nous conseillons la lecture des Actes du colloque de Nice, 20, 21, 22 janvier 1977, « La quatrième République, Bilan trente ans après la promulgation de la Constitution du 27 octobre 1946 », Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1978.

d'échelle impose de nouvelles approches. Sur le plan international, la décolonisation bouscule les équilibres. Sur le plan national, la rupture de l'année 1958 ouvre le chantier d'une autre politique.

- La question du statut de La Réunion

La question du statut de l'île est un thème, ô combien, récurrent de la vie politique réunionnaise. Elle se pose tout d'abord dans un contexte lié à l'accélération du processus de décolonisation. Les indépendances des pays d'Afrique noire, de Madagascar et de l'Algérie ne sont pas sans influence sur les réflexions liées au statut présent et envisageable de La Réunion. La naissance de La Communauté constitue aussi une tentative d'ouvrir de nouvelles approches gouvernementales dans l'outre-mer français.

Le débat sur le statut se pose aussi au travers d'un questionnement sur le devenir du département et la place des Réunionnais dans la gestion des dossiers les concernant. Ces interrogations sont au centre de la démarche engagée par les communistes lors de leur VI^e conférence fédérale. En mai 1959, avec la création du Parti Communiste Réunionnais, le terme d'autonomie s'installe dans les discours et les controverses. Lors de son second voyage (septembre 1959), le général de Gaulle recentre son intervention sur le primordial : le statut départemental, l'attachement et la force du lien entre la France et La Réunion. Alors que Madagascar entame une nouvelle période de son histoire, l'île apparaît comme le garant de la présence française dans le sud-ouest de l'océan Indien.

En 1959, face à l'implantation gaulliste et au préfet Perreau-Pradier, le P.C.R. apparaît comme le seul pôle capable de proposer une alternative.

À la fin des années Cinquante, les communistes évaluent l'expérience et les résultats de la départementalisation et le devenir du statut dans le contexte de la décolonisation. À ces éléments, ils adjoignent l'interrogation sur le gouvernement de l'île et posent la question de l'autonomie dans les relations avec la France.

Le bilan de la loi de départementalisation (quels actes? quels dispositifs législatifs, quelles évolutions ?) conduit la Fédération communiste (créée en 1947) à remettre en cause le statut de l'île. À l'aune des espérances (« l'espoir qu'ils (les Réunionnais) avaient transformé en amertume ») et en prenant la mesure de la situation économique et sociale, les communistes réunionnais entament un tournant idéologique¹³. (« Douze années de tâtonnement dans les sociétés d'outre-mer à l'origine de bien des déceptions du fait d'une application au compte-gouttes des lois sociales dont il était tant attendu »¹⁴).

« Le chômage est, depuis quelques années, le mal qui en permanence plonge dans la misère des centaines de travailleuses et de travailleurs créoles. Mais comme chaque année en ce début d'Avril, avec la fin des travaux des champs, ce sont des milliers des nôtres qui vont avoir à se poser la question angoissante : « Que faire ? »... Ils veulent travailler, mais votre société ne leur laisse que le choix entre la famine et le suicide ! »¹⁵.

¹³ Voir le mémoire de maîtrise de Sophie Lagrave, *Naissance du Parti Communiste Réunionnais 1958-1959*, sous la dir. d'Y. Combeau, Université de La Réunion, 2001.

¹⁴ G. Gauvin, *Michel Debré et l'île de La Réunion (1959-1967)*, Paris, L'Harmattan, 1997.

¹⁵ *Témoignages*, 17.04.1959.

Les communistes proposent de s'engager sur une nouvelle voie donnant aux Réunionnais « le droit de gérer eux-mêmes et démocratiquement leurs propres affaires » : le mot autonomie s'aménage pour de nombreuses années un bel espace dans la vie politique réunionnaise¹⁶.

Lutte anticoloniale, coalition des ouvriers et les planteurs, volonté de ne pas se couper du monde rural, affirmation de la place du parti dans la vie de l'île, les directives du P.C.R. cherchent à allier les principes marxistes des années Cinquante et la réalité du terrain.

« En prenant cette position sur le statut d'autonomie, le P.C.R. ne faisait que reprendre ce que les Partis Communistes de la Martinique et de la Guadeloupe avaient décidé quelques mois auparavant. Ce décalage s'explique par une prise de conscience plus tardive des militants communistes réunionnais ; et les dirigeants de la Fédération du P.C.F. voulaient « coller » le plus possible avec la réalité de La Réunion ». « La réflexion des cadres a fait surgir la nécessité de changer de politique. Ils ont pris acte du maintien d'une situation de caractère colonial ; puisque le classement en département n'avait pas remis en cause le régime foncier de la grande propriété ni le monopole industriel et commercial, s'est affirmée alors la nécessité d'une politique spécifique pour notre pays, prenant en compte cet aspect plus anticolonialiste de la lutte et la prise nécessaire de responsabilités par les Réunionnais eux-mêmes. C'est ainsi que se sont constitués, en 1957, le Parti Communiste Martiniquais, en 1958, le Parti Communiste Guadeloupéen et, en 1959, le Parti Communiste Réunionnais »¹⁷.

Certes, une fraction des militants communistes, attachés aux liens avec le P. C. F., proches de Léon de Lepervanche, ne se retrouvent plus dans ces orientations, mais ils ne peuvent inverser ce mouvement vers l'autonomie¹⁸. Le dirigeant national, Léon Feix, venu apporter la position officielle du Comité Central, exprime son accord (« Vous avez raison de vouloir que change la situation de La Réunion, qui est une situation de pays colonial »¹⁹). Dans une longue intervention, Léon Feix justifie la politique de départementalisation des années 1945-1946, mais la juge dépassée au regard de « la réalité réunionnaise, une réalité coloniale ».

Cette conférence ne peut se comprendre sans être replacée dans le large mouvement de décolonisation²⁰ et sans rappeler le poids des idées économiques poussant au contrôle, les nationalisations, de secteurs vitaux par le politique. Le projet de Thèses soumis à la conférence en atteste. Il faut lire ces documents comme des textes organisés autour de multiples références emblématiques aux combats anti-impérialistes et nourris de l'exemplarité de plusieurs pays désormais indépendants.

« La lutte du peuple réunionnais, surtout depuis la Seconde Guerre mondiale, a été encouragée et influencée par la lutte gigantesque des peuples coloniaux d'Asie et d'Afrique pour leur dignité, leur liberté et leur indépendance, comme par la lutte

¹⁶ Sur l'autonomie, nous renvoyons à la lecture des articles de Paul Hoarau dans *Le Progrès* du mois de juin et juillet 1961. Lire aussi les réflexions de M. Leguen, *Histoire de l'île de La Réunion*, l'Harmattan, 1979, p. 248-254.

¹⁷ Paul Vergès, *D'une île au monde*, Entretiens avec Brigitte Croisier, l'Harmattan, 1993, p. 132.

¹⁸ Sur les évolutions au sein de la gauche communiste depuis 1946, nous renvoyons à l'article de Françoise Vergès, « Égalité républicaine et réalité (post) coloniale », E. Maestri, 1946 : *La Réunion, Département*, op.cit., p. 233-248.

¹⁹ *Témoignages*, 22.05.1959.

²⁰ En ce mois de mai 1959, la vie politique est dominée par les manifestations commémoratives du 13 mai 1958 et les proclamations du général Challe (« nous gagnerons dans un délai que je crois proche »). Lire sur ce premier anniversaire, l'article de Jacques Fauvet « Un an après », *Le Monde*, 15.05.1959.

d'Amérique du Sud (Venezuela, Cuba etc..) contre les dictateurs au service des impérialistes américains.

Cette lutte qui depuis près de quinze ans a entraîné les centaines de millions d'hommes de Chine, d'Indochine, d'Indonésie, de Malaisie, de Birmanie, des Indes, etc. comme elle soulève aujourd'hui les peuples du Moyen-Orient et gagne l'Afrique, a été saluée dès le début par les Réunionnais comme la lutte d'hommes exploités comme eux, humiliés comme eux, opprimés comme eux. Dans cette bataille à l'échelle du monde entre les peuples colonisés et l'impérialisme qui les opprime, la sympathie de notre peuple a été dès le début aux peuples frères, car chaque victoire de ces peuples était un coup direct à l'adversaire commun, une aide directe à la lutte.

La Réunion faisant partie de l'Empire Colonial Français, il est certain que la crise traversée par cet Empire a particulièrement influencé la propre lutte de notre peuple...

Le peuple réunionnais prenant en main le pouvoir de décision dans toutes ses affaires locales ne pourra laisser subsister entre des mains privées une activité dont dépend directement ou indirectement le sort des 300 000 habitants du pays. C'est pourquoi au premier rang de ses préoccupations, il doit placer une « nationalisation » de l'industrie sucrière qui, loin d'être une mesure de caractère socialiste, ne constituerait qu'une réforme démocratique indispensable. La nationalisation de l'industrie sucrière devra s'accompagner de la confiscation des immenses domaines détenus par les sociétés sucrières... »²¹.

• Madagascar au sein de La Communauté

Dès le mois de juin 1958, De Gaulle tente de faire accepter une formule rénovée de « l'Union Française ». La nouvelle organisation s'intègre dans l'avant-projet constitutionnel. Le Comité consultatif²² associe les dirigeants politiques africains et malgaches (Lamine-Gueye, Lisette, Senghor, Tsiranana). Le comité propose de bâtir un édifice de type nouveau et original baptisé finalement « Communauté » sur l'inspiration de Philibert Tsiranana, député de Madagascar. Le document proclame le droit des peuples d'Outre-mer à la libre détermination ; il ouvre aux territoires le choix entre le statut d'Etat, de Territoire, de Département ou de Fédération, membre de la Communauté.

À l'occasion de son périple africain d'août 1958, destiné à promouvoir, mais aussi à tester l'idée de Communauté²³, le Général de Gaulle est amené²⁴ dans son discours de Brazzaville du 24 août 1958 à annoncer la souplesse du dispositif qui doit permettre aux Etats qui le souhaitent de préparer au sein de la Communauté leur future indépendance.

²¹ *Ibid.*, p. 48-53.

²² Ce comité consultatif est composé de 39 membres parmi lesquels figurent deux tiers de parlementaires choisis au sein des commissions du suffrage universel de l'Assemblée nationale et du conseil de la République. Les autres membres sont nommés par le gouvernement.

²³ Lorsque le 20 août, le Général de Gaulle quitte Paris pour effectuer son voyage en Afrique, le texte définitif des dispositions de la Constitution concernant l'outre-mer est loin d'être achevé et connu.

²⁴ Sous le coup de la colère, selon l'article d'A. Bourgi « Les relations entre la France et l'Afrique noire en 1958 » dans *L'avènement de la Vème République*, Fondation Charles de Gaulle, Paris, Colin, 1999.

« ... À l'intérieur de cette Communauté, si quelque territoire, au fur et à mesure des jours, se sent, au bout d'un certain temps que je ne précise pas, en mesure d'exercer toutes les charges, tous les devoirs de l'indépendance, eh bien! Il lui appartiendra d'en décider par son assemblée élue et, si c'est nécessaire ensuite, par le référendum de ses habitants. Après quoi la Communauté prendra acte, et un accord réglera les conditions de transfert entre ce territoire, qui prendra son indépendance et suivra sa route, et la Communauté elle-même. Je garantis d'avance que, dans ce cas non plus, la métropole ne s'y opposera »²⁵.

Les résultats du référendum constitutionnel en Afrique et à Madagascar, favorables à plus de 90 % au « oui », en dehors de la Guinée qui fait sécession, entérinent l'adhésion à la Communauté.

À la fin de l'année 1958, la Communauté est donc composée d'une part, de la République française qui comprend la France métropolitaine, quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion), six territoires d'outre-mer (côte française des Somalis, Comores, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Wallis et Futuna, Saint Pierre et Miquelon) et, provisoirement, l'Algérie ; et d'autre part, de douze Etats autonomes gérant librement et démocratiquement leurs propres affaires : le Sénégal, la Mauritanie, le Soudan (futur Mali), le Niger, la Côte-d'Ivoire, la République voltaïque, le Dahomey (futur Bénin), le Gabon, le Congo, la République centrafricaine (ex-Oubangui-Chari), le Tchad et Madagascar²⁶, ce qui consacre la disparition des deux fédérations d'Afrique-Occidentale française (A.-O. F) et d'Afrique-Equatoriale française (A.-E. F).

Le titre XII de la constitution de la V^e République du 4 octobre 1958 précise les institutions de la Communauté et leurs domaines de compétence. La Communauté est présidée par le Président de la Communauté, Président de la République Française. « Le Conseil exécutif de la Communauté » placé sous sa présidence, groupe les premiers Ministres de tous les États et les Ministres de la République française spécialisés dans les matières communes. La France aide les pays de la Communauté dans les secteurs de l'économie rurale, de la santé, de l'enseignement, des mines et de l'énergie, de la culture et des sports, et des transports.

Alors même que se mettent en place les différentes institutions de la Communauté : Conseil exécutif²⁷, Sénat²⁸, et Cour arbitrale²⁹, s'égrènent tout au long de l'année 1959 les diverses contestations de l'édifice communautaire et la demande d'une nouvelle construction politique revendiquée par des Etats dotés désormais de la personnalité internationale.

En moins de deux ans, ces organes de gouvernement seront caducs. La raison profonde de cet échec institutionnel doit être recherchée dans le désir d'indépendance

²⁵ Extrait du discours du Président de Gaulle prononcé à Brazzaville le 24 août 1958.

²⁶ Voir la communication d'E. Combeau-Mari, « La Communauté à Madagascar, 1958-1960 » lors du colloque (avril 2000) du C.RE.S.O.I. « La Réunion-Madagascar au XX^e siècle : Histoire et Historiens ». Publication des actes en 2002.

²⁷ Le premier conseil exécutif de la Communauté se réunit les 3 et 4 février à l'Élysée.

²⁸ Le 15 juillet 1959, marque l'installation du Sénat de la Communauté.

²⁹ « La cour répond donc au désir d'instituer au sein de la communauté un arbitrage permettant le règlement juridictionnel des difficultés qui pourraient se produire entre Etats. », Gilles Néra, *La Communauté*, Paris, PUF, Que Sais-Je ? n° 428, 1960, 128 p., p. 48.

nationale qui anime les dirigeants africains. De son côté, le Général de Gaulle, confronté à la décolonisation de l'Algérie, ne s'oppose pas à des transferts de compétence, ni même à l'indépendance que prévoient respectivement les articles 78 et 86 de la constitution.

Dans l'ensemble institutionnel de la « Communauté française », Madagascar occupe une place à part. Originale par sa position géographique, l'île Rouge est par définition indépendante du continent africain, sans lien direct avec tel ou tel territoire. Sa grande superficie, aux paysages extrêmement variés, en fait une entité géographique. Bien loin des considérations frontalières, les problématiques « confédérales » lui sont fondamentalement étrangères. La sienne est insulaire. Sa population qui mêle les origines indonésiennes et africaines cultive des coutumes, rites et traditions qui pour avoir des liens avec l'Afrique n'en sont pas moins spécifiques à la « Grande île ». Historiquement, dans l'empire colonial, Madagascar occupe une place de premier plan. La richesse agricole, côtière, minière de l'île ne laisse pas le colonisateur indifférent. Aussi fut-elle l'objet de développement et d'un certain rayonnement de l'empire colonial.

Ceci explique qu'à l'heure de la décolonisation, Madagascar ait joué sa propre partition, à distance relative des débats africains. Les relations nouées entre le représentant de Madagascar, Philibert Tsiranana, et l'Etat français sont apparues particulièrement déterminantes. Elles constituent une des clés du processus qui ouvre la voie à un accès à l'indépendance accélérée.

Conclusion

Au cours de ces années allant de 1958 à 1963, la vie politique réunionnaise connaît des évolutions déterminantes. Un évident changement d'échelle impose de nouvelles approches. Sur le plan international, la décolonisation bouscule les équilibres. Sur le plan national, la rupture de l'année 1958 ouvre le chantier d'une nouvelle politique. En 1959, le général de Gaulle, président de La République, fait son second voyage dans l'île. Dans les départements d'Outre-mer, le nouveau régime impulse une politique volontariste. La loi-programme du 30 juillet 1960 concrétise cette orientation. Le IV^e plan (1962-1965) prolonge les efforts pour un développement économique et social. En mai 1959, la naissance du Parti Communiste Réunionnais et son combat pour une évolution du statut de l'île constituent une nouvelle donne. Dans ce contexte, l'ordonnance du 15 octobre 1960, appelée ordonnance Debré parce que le Premier Ministre en porte en grande partie la paternité, est un instrument supplémentaire au service du gouvernement et du préfet pour combattre le P.C.R. En mai 1963, l'élection de Michel Debré dans la 1^{re} circonscription de Saint-Denis modifie les rapports de force. Ce sont tous ces éléments rassemblés qui placent l'île dans une autre dimension. L'ensemble de ces paramètres compose la nouvelle conjoncture. La Réunion apparaît autrement et entre véritablement dans sa phase de départementalisation. Dans la construction des cultures politiques (communiste, gaulliste), il faut insister sur la place de ces années, encore si périlleuses dans les mémoires.

La question du statut constitue un des points de fracture. Quel statut pour La Réunion? Le débat s'installe dans la société réunionnaise (partis, presse, syndicats...). En juillet 1962, lors d'une question posée au premier ministre (Georges Pompidou),

le communiste Robert Balanger, président du groupe parlementaire PCF, s'interrogeait : « Constatant la faillite de la départementalisation ou de l'assimilation adaptée, le gouvernement envisage-t-il de déposer un projet de loi tendant à permettre à la Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion de gérer elles-mêmes et démocratiquement leurs propres affaires et d'entretenir avec la France de nouveaux rapports débarrassés de tous liens de caractère colonial ? ».

La question du statut, les attaques contre les préfets « aux pouvoirs plus étendus que ceux des gouverneurs », contre les fraudes électorales, la répression, ne restent pas sans écho dans le camp des « départementalistes ». Le directeur du *Journal de l'île de la Réunion* (JIR), M. Cazal, riposte par un éditorial accusant les communistes de menées anti-françaises et leur reproche de « vouloir arracher leur qualité de Français aux 360 000 Réunionnais ». Une campagne de cartes postales est lancée. Le texte est le suivant : « Les Réunionnais ne permettront pas au député communiste Robert Balanger de commettre son crime contre leur île. Nous voulons rester département Français. La carte est à adresser au Président de La République ».

Après les scrutins législatifs de novembre 1962, la fraude est si flagrante, que très rapidement chacun peut estimer que le Conseil Constitutionnel sera au moins conduit à annuler la consultation de la première circonscription. Le *Journal Officiel* publie non pas une, mais deux décisions d'annulation (1^{re} et 2^e circonscription). De nombreuses démarches sont faites en direction de Michel Debré, qui après son échec à la députation est « disponible » et vient sur l'île pour engager sa campagne électorale contre Paul Vergès. Dès le premier tour, le 5 mai 1963, l'ancien premier ministre est élu député.

1963 marque non une pause, mais le début d'une nouvelle page de la vie politique réunionnaise...

*Yvan Combeau est professeur d'Histoire Contemporaine, Directeur du CRESOI
combeau@univ-reunion.fr*